

Enseignement ordinaire et enseignement spécialisé

Les troubles en un coup d'œil

Difficultés ou troubles d'apprentissage ?

L'accompagnement des enfants en difficulté scolaire est devenu une réalité incontournable dans toutes les écoles fondamentales maternelles et primaires.

Les enseignants s'interrogent sur les causes de ces difficultés ; ils identifient l'origine soit au niveau des facteurs extrinsèques (l'entourage familial, le milieu socio-économique...), soit au niveau des facteurs intrinsèques (le manque de motivation de l'élève, une faiblesse intellectuelle...).

Dans les milieux autres que scolaires, on peut y ajouter des préjugés sur l'école et l'enseignement en général : l'écart entre les contenus de l'école et les préoccupations des enfants, la diminution de l'horaire scolaire hebdomadaire, le manque de conscience professionnelle de certains enseignants...

Il est important de retenir que tout ce qui touche aux difficultés scolaires est d'origine multifactorielle ; cela suppose une complexité qu'il est difficile d'analyser et surtout de maîtriser.

Plutôt que d'alimenter un débat sans fin, ne vaut-il pas mieux se poser des questions par rapport à ce qui est demandé aux enseignants (les devoirs et les limites de leurs missions) et par rapport à la manière la plus adéquate de construire, pour les enfants en difficulté scolaire, un projet d'accompagnement tenant compte du contexte de l'école et des ressources disponibles ?

Quelles sont les missions des enseignants face aux difficultés scolaires ?

Il y a à peine 10 ans, le décret « Missions » (1997) proposait des objectifs généraux quant à l'orientation que la société francophone belge voulait donner à l'enseignement obligatoire.

On s'intéresse à l'élève en tant que personne... une personne qui doit développer sa confiance en elle et des compétences pour assurer son avenir, qui devra exercer des responsabilités de citoyen et qui devra avoir les mêmes chances d'émancipation sociale. (Art. 6).

Ce projet de société touche l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, tant ordinaire que spécialisé.

Certains prescrits de ce décret orientent la manière dont les enseignants accompagnent les enfants en difficulté : développer des compétences transversales (entre autres, le savoir être), pratiquer l'évaluation formative, la pédagogie différenciée...

Le projet d'établissement devrait concrétiser ces grandes orientations en les adaptant au contexte plus local.

Enfin, rappelons que le Contrat pour l'Ecole (2005) demande explicitement que les enfants en difficulté bénéficient de temps de remédiation... (Priorité 2).

Dans un premier temps, il faut clarifier, dans la mesure du possible, ce que recouvrent les termes « difficulté » et « trouble », afin de distinguer ce qui est du domaine des difficultés de ce qui touche aux troubles...

Dès la prise de conscience, par un enseignant, d'une difficulté chez un enfant, cette question doit être posée, car elle va orienter les démarches de l'équipe éducative.